

Rapport de la Commission des finances chargée de l'examen des comptes communaux de l'exercice 2010 (Préavis municipal N° 212 du 11 avril 2011)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Mandat de la Commission des finances

Conformément à l'art. 74 du Règlement du Conseil communal du 22 mai 2006, la Commission des finances (ci-après COFIN) s'est réunie à sept reprises, soit le 27 avril, ainsi que les 2, 4, 9, 10, 18 et 19 mai 2011, pour examiner les comptes 2010 tels que présentés dans le Préavis municipal N° 212 du 11 avril 2011.

Le quorum a été largement atteint lors de toutes les séances si bien que la COFIN a été en mesure de délibérer en toute légitimité.

Méthode de travail

La commission a rencontré l'ensemble des Municipaux accompagnés de leurs chefs de service. Ces réunions ont permis de faire le point sur les effets des mesures d'économie décidées par nos autorités et de constater l'effet positif des compensations de crédit à l'intérieur des services. Les comptes ont été passés au crible et tous les écarts par rapport au budget et aux comptes 2009 ont été dûment expliqués et commentés. La COFIN se plaît à relever une fois de plus que les comptes et les commentaires figurant dans le préavis gagnent en transparence. Dans ses conclusions, elle reviendra plus en détails sur les améliorations que l'on pourrait encore y apporter. A l'instar de l'exercice 2009, les comptes vous sont soumis sous la forme du préavis proprement dit, les comptes détaillés figurant en annexe, ce qui en facilite la lecture.

Fort de la lecture du rapport de Fidinter, organe de révision des comptes communaux, la COFIN a estimé qu'une rencontre avec la fiduciaire ne s'imposait pas. Le rapport constate la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés, fait comme d'habitude l'inventaire des arriérés d'impôts, se prononce sur l'adéquation entre les provisions et les risques et émet une série de recommandations dont certaines ont été réalisées à ce jour, alors que d'autres doivent encore être concrétisées.

2. Un bref retour en arrière

Le Conseil se souvient que le budget 2010 avait fait l'objet de sévères critiques. Avec un chiffre de CHF 9'240'647, le déficit budgétisé atteignait un montant encore jamais enregistré auparavant, alors que par rapport au nombre d'habitants (CHF 517) il était toutefois inférieur aux montants enregistrés dans certaines communes du district.

Dans son rapport de décembre 2010, la COFIN avait clairement indiqué qu'elle n'accepterait plus un budget comportant un déficit de cette ampleur. Elle s'était abstenue à l'époque de proposer des amendements majeurs, compte tenu du fait que le budget était sensé respecter les décisions prises par le Conseil et les orientations affichées par la Municipalité. Par contre, elle avait associé son approbation du budget à plusieurs vœux, notamment celui d'une hiérarchisation des projets d'investissement selon leur priorité et urgence, ainsi que celui d'informer le Conseil des dispositions prises afin de rétablir l'équilibre budgétaire en 2012.

3. Les comptes 2010 : retournement spectaculaire de l'état des finances communales

C'est avec satisfaction que la COFIN a pris connaissance du fait que les comptes 2010 bouclaient avec un surplus de recettes de CHF 735'400. Non seulement le déficit budgétisé est entièrement résorbé, mais encore des provisions et réserves sont créées, non sans oublier que, avec plus de 100%, le taux d'autofinancement atteint un pourcentage exceptionnel (nous verrons plus loin que cela n'est pas sans conséquences sur le programme d'investissements) et que l'endettement diminue.

En chiffres absolus, l'amélioration des comptes s'élève à près de CHF 10 millions, un record par rapport aux budgets et comptes précédents. Rappelons que les comptes 2009 avaient bouclé avec un manque de recettes de plus de CHF 3,3 millions. 2010 est donc une année d'embellies hors norme d'autant plus que le résultat positif de CHF 735'400 ne reflète pas toutes les écritures de bouclément. Les comptes indiquent que celles-ci s'élèvent à CHF 4'284'000, ce qui porte l'excédent des recettes à CHF 4'935'400.

Les raisons de ce retournement spectaculaire seront abordées au fil de l'analyse des comptes des différents dicastères. Bornons-nous à préciser ici que plusieurs facteurs expliquent cette évolution : d'une part la maîtrise des charges, d'autre part des rentrées extraordinaires au niveau des impôts (surtout l'impôt sur le bénéfice des sociétés), l'influence de la nouvelle répartition des charges liées à la facture sociale et à la péréquation.

Dans l'ensemble, les charges 2010 qui totalisent CHF 171'740'729 sont légèrement supérieures aux charges 2009 (CHF 165'114'561), alors qu'elles augmentent de peu par rapport au budget 2010. Les recettes 2010 sont en hausse par rapport aux comptes 2009 (CHF 172'476'129 contre CHF 165'114'561, soit + 4,46%), alors qu'elles explosent par rapport au budget (+10,14%). En réalité, les charges 2010 sont stables

par rapport aux charges 2009 puisqu'elles tiennent compte des écritures de bouclément mentionnées ci-devant.

Passons maintenant à une analyse plus détaillée des comptes :

3.1. Charges et revenus par direction

3.1.1. Administration générale (compte n° 1)

Les charges diminuent par rapport au budget de 2,84% et augmentent de 6,46% par rapport aux comptes 2009. Tous les comptes, à l'exception de celui de l'Administration (compte n° 11), sont à la baisse par rapport au budget. La hausse de ce compte s'explique par la comptabilisation, pour la première fois, de la cotisation due au Conseil régional (CHF 291'549) et l'ajustement des cotisations payées à l'Union des Villes Suisses (CHF 41'519 contre CHF 32'000 au budget). Les dégâts dus au vandalisme, qui se montent à CHF 73'994, ne figurent pas au budget pour des raisons expliquées dans les précédents rapports. La subvention à la Fanfare municipale de CHF 25'000 figure pour la première fois dans le compte n° 11. Elle était inscrite jusqu'ici au budget du Service de la culture (compte n° 110-3653-01).

Les revenus sont en augmentation de CHF 663'115 par rapport au budget et de CHF 1'082'201 par rapport aux comptes 2009, essentiellement en raison d'imputations internes plus élevées. Les revenus du compte n° 112 (« Efficacité énergétique et énergies renouvelables ») sont en hausse par rapport au budget et aux comptes, notamment en raison de rentrées supérieures aux attentes pour ce qui est de la taxe environnementale et un important versement au fonds de réserve n° 32.

Les charges du compte n° 13 (« Personnel et juridique ») sont en diminution par rapport au budget (-9,40%), mais en légère augmentation par rapport aux comptes 2009 (+ 5,57%). On note une diminution des salaires du personnel auxiliaire, alors que les honoraires et frais juridiques sont en forte diminution par rapport au budget. Les primes pour l'assurance pertes de gains augmentent légèrement, mais la charge est compensée par les remboursements et traitements. Les charges et produits de ce poste sont en équilibre. D'autre part, le compte a enregistré des recettes exceptionnelles grâce aux mesures incitatives prises pour engager des apprentis. En 2010, les affaires culturelles (compte n° 15) ont dépensé moins qu'en 2009 et également moins que le budget malgré la liquidation du fonds de réserve n° 40 (Bibliothèque communale). Les finances d'entrée du Musée historique porcelaine (compte n° 154) augmentent légèrement par rapport à 2009, mais elles restent inférieures au budget, celles du Musée du Léman sont inférieures au budget et aux comptes 2009, alors que celles du Musée romain sont plus élevées (notamment en raison de la fermeture pour cause de rénovation en 2009). Relevons que la recherche de fonds auprès de sponsors ne transparaît pas dans les comptes.

Pour ce qui est des Sports (compte n° 17) on note une diminution des charges de 9,11% par rapport au budget et 2,9% par rapport aux comptes 2009, ce qui s'explique surtout par la location du stade de Colovray à l'UEFA. Par ailleurs, des camps de sport n'ont pas eu lieu et différents travaux d'entretien n'ont pas été effectués. Les revenus sont en hausse sensible par rapport à 2009 et par rapport au

budget : loyer payé par l'UEFA, meilleure fréquentation de la piscine de Colovray (beau temps).

Il y a peu à dire concernant le Centre informatique (compte n° 19), dont les revenus sont inférieurs au budget en raison de la suppression d'une imputation interne et une augmentation des achats de matériel informatique.

3.1.2. Finances (compte n° 2)

Les charges augmentent de CHF 5'559'476 par rapport au budget. Elles sont également en hausse par rapport aux comptes 2009 (+CHF 4'469'479). Cette évolution s'explique surtout par une augmentation substantielle des provisions et attributions à fonds de réserve : provision sur impôts, perte sur débiteurs commune, perte sur débiteurs impôts et péréquation, qui totalisent CHF 4'284'000. Les intérêts à long terme diminuent de près de CHF 670'000 par rapport au budget et d'un peu plus de CHF 267'000 par rapport aux comptes 2009, ce qui est dû à une diminution de l'endettement et une baisse des taux sur les emprunts renouvelés.

La participation aux charges cantonales (Fonds de péréquation) augmente de près de 40% par rapport au budget mais elle est légèrement inférieure aux comptes 2009. On constate une augmentation des charges de poursuites et des prestations facturées par l'Administration cantonale des impôts (encaissement, recouvrement, dégrèvement des impôts).

Les revenus nets augmentent dans l'ensemble de plus de CHF 11 millions par rapport au budget et de CHF 5,6 millions par rapport aux comptes 2009. Les revenus fiscaux explosent littéralement par rapport au budget (+ CHF 12'514'761) et aux comptes 2009 (+ CHF 8'526'858). On note une augmentation substantielle des impôts sur le bénéfice des personnes morales (un écart de plus de CHF 7 millions par rapport aux comptes 2009) et une hausse sensible de l'impôt sur gains immobiliers. L'impôt sur les successions augmente grâce au règlement d'une succession concernant un dossier vieux de 13 ans (!). Quant aux droits de mutation, ils sont en baisse sensible par rapport à 2009. Les intérêts moratoires augmentent de leur côté de 140%. L'impôt à la source et les rétrocessions sur l'impôt frontalier sont également en hausse.

La surprise – mais en est-ce vraiment une – vient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, au sens strict, qui diminue fortement par rapport aux comptes 2009. Or, c'est de loin l'impôt qui rapporte le plus à la commune. Cette évolution est-elle due au fait que les salaires n'ont guère progressé en 2010 ou que les primes distribuées par les opérateurs de la finance étaient moins généreuses qu'en 2009 ? La venue tant vantée de nouveaux contribuables fortunés n'a-t-elle pas jusqu'ici déployé les effets escomptés ? Quelle sera l'incidence sur les comptes 2011 suite à la bascule de 6 points d'impôts ?

L'impôt sur la fortune des personnes privées est également en recul par rapport au budget et aux comptes 2009 (n° 210-4002-00), ce qui s'explique essentiellement par les fluctuations des cours de bourse et de change.

Comme on peut le constater à la lecture des comptes n° 2, les écarts par rapport au budget sont essentiellement dus à des recettes extraordinaires et donc aléatoires, difficiles à budgétiser. Ce d'autant plus qu'une bonne partie de ces recettes concerne le règlement d'anciens dossiers et d'arriérés.

3.1.3. Domaines et bâtiments (compte n°3)

Les charges sont inférieures au budget (-3,22%) et aux comptes 2009 (-5,25%). Le compte n° 31 (Terrains) affiche une évolution inverse alors que les charges du compte n° 32 (Forêts et pâturages) diminuent. Les ventes de bois sont supérieures au budget et aux comptes 2009 (hausse des prix), alors que les travaux effectués pour les comptes de la commune de St-Cergue ont diminué. Le service de Gérance (compte n° 34) enregistre également une baisse des charges par rapport au budget et aux comptes 2009. Les frais de chauffage varient selon le type de chauffage installé dans les écoles et les bâtiments de l'administration. La majorité des sites étant chauffée au mazout, plusieurs comptes de chauffage sont à la hausse. L'analyse de tous les comptes montre toutefois que les coûts de chauffage ont baissé dans l'ensemble (addition des comptes n° 3124). En ce qui concerne la maison Bel-Automne (compte n° 346), dont la gestion est confiée au CMS, la COFIN s'étonne d'y voir comptabilisé des frais d'animation et pour soins et encadrement.

L'addition des charges des comptes n°s 34 et 35 avoisine un montant de CHF 10 millions. Ce montant est à mettre en regard de la valeur ECA du parc immobilier qui se chiffre à plus de CHF 350 millions. Les charges représentent donc moins de 3 % de la valeur incendie du patrimoine. Ce pourcentage est toutefois trompeur puisque l'essentiel des charges consiste en des charges d'exploitation et non d'entretien. La COFIN estime que la part destinée à l'entretien proprement dit est insuffisante.

Les revenus du dicastère augmentent légèrement par rapport au budget, mais sont inférieures aux comptes 2009, ce qui s'explique essentiellement par le transfert à l'Office de la mobilité de la gestion des parkings du domaine privé communal. Les revenus du Fonds Walter Fischer sont à la hausse par rapport à 2009, l'impôt payé sur la vente de l'immeuble à Yverdon-les-Bains ayant été remboursé.

3.1.4. Travaux (compte n° 4)

Les charges sont en diminution de 3,52% par rapport au budget et de 8,26% par rapport aux comptes 2009. Tous les services, à l'exception du réseau routier (compte n° 43 + 2,97% par rapport au budget) et des traitements des déchets (compte n° 450 + 1,0% par rapport au budget), contribuent à cette évolution. Le Service de l'urbanisme (compte n° 420) a dépensé nettement moins qu'en 2009 (-49,2%), plusieurs études ayant été reportés à l'année en cours. Par ailleurs, les honoraires et frais juridiques payés à des tiers ont baissé. L'affiliation de la commune au Conseil régional a pour effet une forte diminution de la participation financière à des études régionales. Le réseau routier a coûté davantage qu'en 2009, alors que l'entretien proprement dit n'a que peu augmenté. Les coûts de déblayage de la neige ont par contre pratiquement doublé. Les charges liées au traitement des déchets sont stables par rapport aux comptes 2009, mais pénalisent une fois de plus les comptes communaux (CHF 2 millions). L'entretien des véhicules et les honoraires et frais d'études augmentent alors que le coût de l'élimination des déchets (transport,

incinération) est inférieur au budget. Les réseaux d'égouts et épuration (compte n° 460) présentent des charges inférieures au budget et aux comptes 2009, en raison du fait que le sécheur des boues était hors service pendant une bonne partie de l'année.

Du côté des revenus on enregistre une baisse de 3,52% par rapport au budget (- CHF 44'000) et de 8,26% par rapport aux comptes 2010 (- CHF 1'982'000) : elles concernent avant tout le Service de l'urbanisme : d'une part, les taxes n'ont pas pu être augmentées suite au refus du Conseil, d'autre part on n'a pu puiser que marginalement dans les fonds de réserve des plans de quartier. S'ils sont en hausse en ce qui concerne le Réseau routier (compte n°430), cela est dû à un versement de l'UEFA (passage sous-terrain). Les revenus du traitement des déchets sont en hausse malgré une diminution des taxes de ramassage : versements de la SADEC, meilleure valorisation des déchets de papier et de verre. Les revenus du compte n°460 (Réseaux d'égouts et épuration) baissent d'environ CHF 500'000 par rapport au budget (moins de taxes d'introduction, de finances d'épuration, de séchage des boues de communes tierces).

Commentaire de la COFIN : le coût de l'élimination des déchets et de l'épuration des eaux dépend de la consommation d'eau. Les taxes payées par les Nyonnais sur leur consommation d'eau sont à la baisse dans les deux cas, ce qui signifie que la consommation d'eau a diminué (comptes n° 450-4342-00 et 460-4342-00). Or, selon les S.I., les ventes d'eau ont été plus élevées en 2010 qu'en 2009 (compte n° 810-4351-00) !

3.1.5. Instruction publique et cultes (compte n°5)

Les charges du dicastère augmentent de 13,93% par rapport au budget et de 32,76% par rapport aux comptes 2009, alors même qu'elles sont en diminution par rapport au budget pour l'enseignement primaire et secondaire.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire une nouvelle convention relative à la répartition des tâches entre canton et communes commence à déployer ses effets. Par ailleurs les subsides du canton pour la pratique du sport augmentent. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on constate une baisse sur pratiquement tous les postes budgétaires. Les subsides cantonaux sont en hausse, de même que la participation des communes.

Les charges pour l'enseignement spécialisé et l'office d'orientation professionnelle augmentent fortement par rapport au budget (+ 35,04%, respectivement + 28,42%) et aux comptes 2009 (+ 48,22%, respectivement + 33,38%). Le compte n° 53 (Enseignement spécialisé) concerne les mesures prises en faveur des jeunes en difficulté, dont l'objectif est la sortie de l'aide sociale. Au compte n° 54 (Office d'orientation professionnelle) on constate des dépassements en ce qui concerne le mobilier et les machines (n° 540-3111-00) et le loyer des locaux (n° 540-3161-00). Les charges du compte n° 58 (Temples et cultes) sont conformes au budget et comparables aux comptes 2009.

3.1.6. Police (compte n° 6)

Les charges diminuent légèrement par rapport au budget (- 0,03%) et de 8,59% par rapport aux comptes 2009. Tous les postes sont concernés, à l'exception des comptes n° 65 (Défense contre l'incendie) et n° 66 (Protection civile).

La Police a pris une série de mesures d'économie qui se reflètent positivement sur les comptes (carnets d'amendes d'ordre, centralisation des achats de carburant, frais de téléphone, etc.) En même temps, les revenus augmentent en raison notamment des émoluments (n° 600-4319-00) et du produit des amendes (n° 600-4370-00).

L'Office de la mobilité (n° 615) voit ses charges baisser légèrement. Les frais liés aux transports publics (bus TPN, Noctambus, transports régionaux) n'augmentent que légèrement par rapport aux comptes 2009. Le service enregistre d'autre part des rentrées de CHF 359'026, non budgétisées (stationnement sur le domaine privé communal, remboursements sur participation TNP, subventions fédérale et cantonale).

Les charges du Service de défense contre l'incendie (compte n° 65) augmentent par rapport au budget et aux comptes 2009. L'attribution au fonds de réserve augmente de plus de CHF 300'000 par rapport au budget. Les recettes augmentent en raison du rendement plus élevé de l'impôt affecté et de subventions et contributions plus élevées. Les interventions, surtout de type pollution, ont de leur côté été plus nombreuses.

3.1.7. Affaires sociales (compte n° 7)

Les charges augmentent légèrement par rapport au budget (+ 2,69%) et aux comptes 2009 (+ 9,24%), alors que les revenus doublent par rapport au budget et triplent presque par rapport aux comptes 2009.

Une diminution des charges opérationnelles du Service social (n° 71) a permis de compenser certains coûts non budgétisés (déménagement, location), alors que la dissolution d'un fonds de réserve (n° 710-4813-00) a gonflé artificiellement les revenus (+ CHF 230'000).

Le principal poste concerne la Prévoyance sociale (n° 72), dont les charges s'élèvent à près de CHF 22 millions. Il concerne la facture établie par le canton qui comporte les prestations complémentaires (n° 720-3515), les aides et subventions, notamment pour l'assurance maladie. Si les charges de la prévoyance sociale sont néanmoins inférieures au budget, cela est dû aux remboursements inattendus sur les acomptes versés au canton (n° 720-4390-00).

Les charges de l'Office du logement (n° 74) sont inférieures au budget, ce qui s'explique par une baisse des subventions et un retard dans la mise en location d'un nouvel immeuble. Les aides individuelles au logement augmentent. Elles concernent à ce jour 25 bénéficiaires.

Les différents comptes concernant l'Accueil de jour pour enfants (n° 76) sont conformes au budget, mais augmentent par rapport aux comptes 2009 (+ 12,2%). Les heures de garde sont en hausse, ce qui se reflète sur l'ensemble des coûts mais également sur les revenus puisque les parents participent à leur couverture. On relève que la structure d'accueil familial de jour enregistre une perte sur débiteurs de près de CHF 25'000 (n° 761-3184-01). Il s'agit de montants irrécupérables qui concernent 6 cas (sur 320 enfants gardés).

La contribution de la FAJE aux réseaux s'est élevée à près de CHF 770'000 contre un peu plus de CHF 216'000 en 2009. Celle des parents à CHF 1'925'970 contre CHF 1'388'870). Ces chiffres ne tiennent pas compte du réseau Asse-Boiron qui figure pour la première fois dans les comptes, mais dont l'impact est neutre.

3.1.8. Services industriels S.I.(compte n°8)

Les charges sont pratiquement stables par rapport au budget et aux comptes 2009. Elles comportent toute une série d'imputations internes qui concernent les multiples prestations fournies par les différents services de l'administration (n° 800-3902→09). Les revenus des S.I. sont légèrement supérieurs au budget, mais inférieurs aux comptes 2009. La marge bénéficiaire ressort à CHF 2'008'574, ce qui est conforme au budget, mais inférieur de près de 50% par rapport aux comptes 2009.

La liberté de manœuvre des S.I. est fortement entravée par la nouvelle législation qui règlemente le transport et la distribution de l'électricité (LApEI). Le Service des eaux étant un compte fermé dont l'éventuel solde positif est attribué à un fonds de réserve, seul le Service du gaz échappe pour l'heure aux réglementations fédérale et cantonale. La marge bénéficiaire de ce service (n° 830) est toutefois en diminution tant par rapport au budget que par rapport aux comptes 2009, ce qui s'explique par l'attribution à un fonds de réserve pour compenser les fluctuations du prix du gaz de plus en plus fréquentes et imprévisibles.

Comme chaque année, les S.I. facturent au prix fort les prestations fournies à la SAPAN et à TRN, en hausse par rapport au budget et aux comptes 2009.

Analysons maintenant les comptes par nature :

3.2. Charges par nature

Les charges augmentent de CHF 5'909'032 ou 3,56% par rapport au budget et de CHF 6'626'168 ou 4,01% par rapport aux comptes 2009.

3.2.1. Autorités et personnel (compte n° 30)

Les charges de personnel sont en baisse de 1,5% par rapport au budget (- CHF 649'294) et en augmentation de CHF 1'853'331 ou 4,54% par rapport aux comptes 2009. L'augmentation des dépenses par rapport à ces derniers est expliquée en détails en page 12 du préavis n° 212.

3.2.2. Biens, services et marchandises (compte n° 31)

Le compte est stable par rapport au budget (+ CHF 162'585) et en hausse par rapport aux comptes 2009 (+ CHF 984'913 ou 2,58%). Les explications détaillées figurent aux pages 12, 13 et 14 du préavis.

3.2.3. Intérêts passifs (compte n° 32)

Ils sont inférieurs au budget (- CHF 602'371 ou 11,08%) et aux comptes 2009 (- CHF 252'177 ou 4,96%).

3.2.4. Amortissements (compte n° 33)

Ils sont en hausse de CHF 230'944 ou 2,28% par rapport au budget et de CHF 2'344 ou 0,02% par rapport aux comptes (cf. page 14 du préavis).

3.2.5. Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques (compte n° 35)

Ce poste augmente de CHF 3'239'150 par rapport au budget (+ 8,15%) et de CHF 2'778'714 ou 6,91% par rapport aux comptes 2009. Le préavis comporte un tableau qui explique cette évolution en détails (page 14). La facture sociale augmente de CHF 143'591 par rapport au budget et de CHF 791'415 (+3 %) par rapport aux comptes 2009. Les charges dues pour la péréquation sont en augmentation de CHF 2'322'907(+ 55%) par rapport au budget, mais diminuent par rapport aux comptes 2009 (- CHF 267'111 ou 3 %). Pour la première fois, depuis plusieurs années, il a été possible de stopper la spirale infernale des hausses de la facture sociale et des charges liées à la péréquation, conséquence de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et les communes.

3.2.6. Aides et subventions (compte n° 36)

Les charges sont inférieures au budget (- CHF 604'608) et supérieures de CHF 528'256 par rapport aux comptes 2009.

3.2.7. Attributions à fonds de réserve

Le compte n° 381 est en forte hausse par rapport au budget (+ CHF 6'357'407) et de CHF 1'649'829 par rapport aux comptes 2009 (cf. page 15 du préavis). La COFIN constate cette augmentation avec un certain dépit, malgré la disparition de 5 fonds de réserve (il en reste encore 44 !). Parmi les fonds qui ont bénéficié d'une importante alimentation figurent une provision sur l'encaissement des impôts (CHF 1'850'000) résultant d'un changement de mode de calcul par le canton. On note également la création d'une provision sur le solde dû au titre de la péréquation, une augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs « impôts », ainsi que la constitution d'une provision permettant à la commune de se couvrir contre les pertes sur débiteurs, voulue par l'organe de révision.

La COFIN rappelle une fois de plus que le règlement pour le fonds de réserve n° 9282.01 n'a toujours pas été soumis au Conseil pour approbation, alors même qu'elle

en avait fait la demande dans son rapport concernant le préavis n° 91, rapport approuvé par le Conseil lors de sa séance du 5 octobre 2009.

3.2.8. Imputations internes

Les imputations internes diminuent par rapport aux comptes 2009 et s'élèvent à CHF 14 millions contre CHF 14,9 millions un an auparavant. Elles n'influencent pas le résultat puisqu'il s'agit d'écritures internes, c'est-à-dire entre dicastères, mais elles ne facilitent pas la compréhension des comptes. Elles n'ont pas non plus de « valeur analytique », puisque les dicastères tels que définis par le plan comptable ne correspondent pas à la répartition des tâches au sein de la Municipalité.

3.3. Revenus par nature (comptes n° 40 → 48)

Dans leur ensemble, les revenus 2010 de CH 172'476'129 sont nettement supérieurs au budget (+ CHF 15'885'079 ou 10,14%) et aux comptes 2009 (+ CHF 10'721'020 ou 4,46%). Le tableau en page 16 du préavis fournit des précisions à ce sujet.

3.3.1. Impôts (compte n° 40)

Précision : les chiffres qui figurent dans le préavis et dans les comptes ne sont pas tous identiques, ce qui s'explique par le fait que différentes taxes mentionnées dans le chapitre « Impôts », qui figure aux pages 17 à 22 du préavis. Selon les rubriques figurant en page 74 des comptes, les recettes d'impôt sont supérieures au budget (+ CHF 8'695'368 ou 12,13%) et aux comptes 2009 (+ CHF 6'317'754 ou 8,53%).

3.3.2. Patentes et concessions (compte n° 41)

Pas de commentaire.

3.3.3. Revenus du patrimoine (compte n° 42)

Ils sont en hausse de CHF 569'339 par rapport au budget (+ 8,68%) et de CHF 703'060 par rapport aux comptes 2009 (+ 10,94%), hausse due essentiellement à une augmentation des intérêts moratoires, à des dividendes plus élevés sur participations et au loyer perçu sur la mise en location de l'abri PC (EVAM).

3.3.4. Taxes et émoluments (compte n° 43)

Les revenus sont en forte hausse par rapport au budget (+ CHF 5'799'225 ou 12,45%) et stables par rapport aux comptes 2009 (+ CHF 432'575 ou 0,83%). L'ensemble des comptes, à l'exception des taxes de raccordement et d'utilisation, fait état d'une augmentation des rentrées par rapport au budget (cf. page 22 du préavis).

3.3.5. Parts à des recettes cantonales (compte n°44)

En augmentation par rapport au budget et aux comptes 2009, surtout en raison de l'impôt sur les gains immobiliers, une seule opération ayant généré une entrée supérieure à CHF 2 millions.

3.3.6. Participation et remboursements de collectivités publiques (compte n° 45)

Les comptes sont en diminution, tant pour ce qui est des remboursements du canton (- CHF 689'891 par rapport au budget) que de ceux en provenance de la péréquation cantonale (- CHF 166'803 par rapport au budget) (cf. page 22 du préavis).

3.3.7. Autres prestations et subventions (compte n° 46)

L'augmentation est due pour l'essentiel à une participation plus importante des parents aux structures d'accueil familial de jour et à l'UAPE, ainsi qu'au versement du loyer de Colovray par l'UEFA.

3.3.8. Prélèvements sur comptes de réserve et financements spéciaux (compte n° 48)

Ils sont en légère diminution par rapport au budget (- CHF 42'774 ou 5,62%) et en forte baisse par rapport aux comptes 2009 (- CHF 3'520'118 ou 83,04%).

3.4. Bilan et autofinancement

Le bilan figure en pages 77-79 des comptes annexés au préavis n° 212. Les commentaires de la Municipalité figurent en pages 27-28 du préavis. On constate une légère augmentation du total du bilan par rapport à 2009 (+ CHF 6'313'650) qui s'explique surtout par une hausse des liquidités disponibles au 31.12.2010.

A l'actif, relevons que les impôts à encaisser demeurent stables alors que les débiteurs sont en diminution d'environ CHF 1 million. Les placements du patrimoine financier baissent légèrement, de même que les investissements du patrimoine administratif. Un examen de ce poste fait ressortir une forte baisse des travaux en cours de près de CHF 25 millions, alors que les bâtiments et constructions sont en augmentation de plus de CHF 21 millions, dont CHF 12'247'500 concernent des dépenses à amortir. La baisse conséquente des travaux en cours s'explique par une augmentation des préavis bouclés durant l'exercice, fruit de l'appel récurrent à plus de discipline lancé par le Service des finances aux services ayant procédé aux investissements.

Au passif, les créanciers sont en hausse de CHF 1,5 million alors que les emprunts à long terme sont en baisse de CHF 7'826'750. Il y a lieu de relever que la commune a contracté un emprunt de CHF 5 millions à court terme afin de profiter des taux d'intérêts attractifs offerts pour ce type d'échéance. En tenant compte de ce prêt, l'endettement de la commune atteint donc un total de CHF 138 millions, contre CHF 140,8 millions un an auparavant. Après 2009, cette évolution mérite d'être relevée, d'autant plus que la commune a procédé à des investissements nets de CHF 8,8 millions sans recours à l'endettement (cf. pages 24-26 du préavis). Ce résultat est dû au fait que la marge d'autofinancement obtenue en 2010 a été nettement plus élevée que celle prévue au budget. Le degré d'autofinancement des dépenses nettes d'investissement dépasse largement les 100%.

Ce degré d'autofinancement donne l'impression que la commune nage dans l'opulence. Or il n'en est rien. N'oublions pas en effet qu'en 2010 la ville n'a investi que CHF 11,3 millions (contre CHF 18,2 millions en 2009), ou CHF 8,8 millions en chiffres nets, soit CHF 7,4 millions moins qu'en 2009.

Comme déjà indiqué, l'excellent résultat 2010 a permis d'attribuer CHF 6,8 millions à différents fonds de réserve. Compte tenu des amortissements de CHF 10,3 millions (montant stable par rapport à 2008 et 2009) et du résultat positif des comptes, la marge d'autofinancement atteint près de CHF 18 millions. Ce chiffre est le résultat d'investissements nettement inférieurs à ceux prévus par le plan.

Le résultat 2010 permet d'améliorer la structure du bilan : les emprunts représentent désormais 58,97% du total contre 62,45% en 2009 et les fonds de réserve 33,73% contre 30,98%. Le capital augmente de 1000% (!) en passant de CHF 82'568 à CHF 817'968. Ce chiffre est le résultat de l'addition de la fortune au 31.12.2009 et de l'excédent des recettes de 2010.

4. Conclusions

Ainsi que chacun pourra se rendre compte à la lecture des comptes 2010, ceux-ci bouclent sur un résultat réjouissant alors que le budget laissait prévoir le pire. Selon le côté duquel on se place sur le plan politique, on dira que ce résultat est dû aux efforts déployés par l'administration ou à l'évolution favorable de la conjoncture. Nous dirons que le mérite est partagé en ce sens que les mesures d'économie mises en place par la Municipalité portent leurs fruits pour la deuxième année consécutive. Sur le plan conjoncturel, l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est impressionnante. L'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, au sens strict, est moins réjouissante (à l'exception des impôts acquittés par les étrangers et les frontaliers). Elle mériterait une analyse approfondie par les instances politiques tant cantonales que fédérales. Relevons en outre qu'une partie des recettes fiscales supplémentaires est le fait de rentrées extraordinaires et de rattrapages dans la facturation.

La marge d'autofinancement est du jamais vu, mais n'oublions pas que les investissements réalisés en 2010 sont nettement inférieurs à ceux prévus au budget et à ceux réalisés auparavant. Un rattrapage devra avoir lieu par la force des choses.

L'endettement net a diminué par rapport à 2009 après avoir augmenté par rapport à 2008. Il est également en diminution par habitant (- CHF 532) pour s'élever désormais à CHF 5'043. Cette évolution est à saluer et il faut persévérer dans cette direction.

Le résultat des Service Industriels est conforme au budget et quasiment identique au contrat 2009. Il se situe maintenant autour de CHF 2 millions et n'atteindra plus les résultats connus lors d'exercices précédents, même s'il est quelque peu faussé par des imputations internes.

Les comptes du traitement des déchets et des eaux continuent à péjorer le résultat (-CHF 2'893'823), le principe du pollueur payeur n'étant toujours pas mis en place.

Au niveau de l'entretien du parc immobilier des efforts restent à faire. On est loin, en effet, les normes recommandées (1,5% de la valeur d'un patrimoine dont la valeur ECA se situe à plus de CHF 350 millions).

La nouvelle répartition des charges sociales entre canton et communes ainsi que le nouveau fonctionnement du fonds de péréquation déploient des effets favorables sur les finances communales. Reste à savoir si le résultat 2010 sera confirmé les années à venir.

Le programme d'investissements de la commune est important et plusieurs projets ont pris du retard, soit pour des raisons propres à la Municipalité, soit en raison d'oppositions ou d'exigences du canton. Tôt ou tard, ces projets seront réalisés et devront être financés.

Ces différents éléments amènent la COFIN à nuancer le résultat 2010. La COFIN conclut en effet, et il y a accord avec la Municipalité sur ce point, qu'il n'y a pas lieu de céder à l'euphorie et que la prudence demeure de mise.

La COFIN passe maintenant le relais à la future commission à nommer par le nouveau conseil pour la législature 2011-2016. Au cours des 5 ans écoulés, les finances de la commune ont connu des hauts et des bas. Votre commission a essayé de piloter la Municipalité à travers des eaux parfois tumultueuses. Le port d'attache est maintenant en vue. Il faudra y amarrer solidement la barque avec son équipage que nous remercions pour ses efforts, son courage et sa persévérance.

Comme de coutume, il n'y a pas de rapport de la COFIN sans vœux ou recommandations. Nous en exprimons quatre.

Le premier vœu concerne les abréviations utilisées dans les comptes. Elles sont nombreuses et souvent incompréhensibles pour le non initié. Nous suggérons que le budget et les comptes fassent état à l'avenir d'un bréviaire inventoriant toutes les abréviations qui sont utilisés au sein de la commune.

Le deuxième vœu repose sur la constatation suivante : les dicastères font passer des écritures dans les autres dicastères sous forme d'imputations internes. Les Municipaux, lorsqu'ils commentent les comptes de leur dicastère, nous rendent attentifs au fait que ceux-ci comportent des écritures qui leur sont imposées par leurs collègues et dont ils ne sont pas responsables. La COFIN regrette qu'ils ne soient souvent pas en mesure d'expliquer les raisons et les montants de telles écritures. A l'avenir il est indispensable qu'ils se documentent en détails sur ces écritures afin de fournir les explications qui leur sont demandées au lieu de botter en touche.

Comme de coutume et en conformité avec un souhait déjà exprimé auparavant, la COFIN encourage la Municipalité à persévérer dans le toilettage des fonds de

réserve. Enfin, la COFIN estime que la pratique des imputations internes doit faire l'objet d'un sérieux examen sous l'angle de leur utilité et de leur nécessité.

Au terme de notre examen et à la lumière des informations complémentaires que nous avons pu recueillir, votre commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis n° 212 concernant les comptes 2010

Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2010 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. de comptabiliser l'excédent de revenus de CHF 735'399.85 sur le compte Capital N° 9290.01 ;
3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2010

La Commission des finances :

Carrard Raymond
Chanson Madeleine
De Garrini Luciano
Ethenoz-Damond Gabrielle
Girard Pierre
Jenefsky Robert
Gay Maurice
Mora Braulio
Nelissen Bernadette (*)
Perret Philippe-Jean
Pittet Jacques
Puhr Christian (Président rapporteur)
Rashiti Tefik (n'a participé à aucune séance)

(*) en remplacement de Bischofberger Jean lors des deux dernières séances de la commission